

REGLEMENT INTERIEUR PLAN COVID 19

PISCINES DE SAINT PAUL

CLUBS (ADHERENTS ET ENTRAINEURS)

- RESPECT DES DISTANCIATIONS (MARQUAGE AU SOL)
- DÉSINFECTION DES MAINS OBLIGATOIRE A L'ENTRÉE (MISE A DISPOSITION DE GEL HYDRO ALCOOLIQUE)
- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DE L'ACCUEIL JUSQU'AUX CABINES (ALLER ET RETOUR)
- PORT DES GANTS PROSCRITS DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE
- AFFAIRES PERSONNELLES EN CABINE FERMEE A CLES APRÈS SORTIE (**PAS D'OBJETS DE VALEURS**)
- AUCUN SAC ACCEPTE SUR LE BASSIN (ENTRAINEUR ET NAGEURS)
- PAS DE SAVATES AUTORISÉES AU BORD DU BASSIN
- SEUL LE MATÉRIEL DE NATATION ET SERVIETTE/BOUTEILLE D'EAU SERONT AUTORISEES
- L'ENTRAÎNEUR DEVRA SE CHANGER COMME LES NAGEURS (AUTRE TENUE QU'A L'ARRIVÉE)
- CABINES INDIVIDUELLES UNIQUEMENT (NAGEURS AUTONOMES)
- DOUCHE SAVONNÉE OBLIGATOIRE AVANT L'ARRIVÉE AUX BASSINS
- AUCUN MATÉRIEL PEDAGOGIQUE MIS A DISPOSITION PAR LA PISCINE
- UNE DISTANCE DE 2M DANS LE BASSIN SERA OBLIGATOIRE ENTRE CHAQUE NAGEUR (4M2 PAR NAGEUR)
- GRADINS EXTÉRIEURS FERMES (PAS DE MISE A DISPOSITION DES BANCS)
- FERMETURE DE LA PATAUGEOIRE AUX CLUBS
- PAS DE PPG NI ETIREMENTS AU SOL SUR LE BORD DES BASSINS
- ENTREE DANS L'ETABLISSEMENT ET SORTIE DE L'EAU AUX HEURES QUI FIGURENT SUR LE PLANNING
- MISE EN PLACE DES BÂCHES AVEC L'AIDE D'UN AGENT MUNICIPAL(LE SOIR)

LA COLLECTIVITÉ SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL OU DE PERTE D'OBJETS DE VALEURS

POUR TOUS MANQUEMENTS AUX CONSIGNES SANITAIRES COVID 19, LA DIRECTION SE VERRA EN DROIT DE VOUS REFUSER L'ACCÈS

LU ET APPROUVE
SIGNATURE ENTRAINEURS

*Lu et approuve
CORRE Julien*



Lu et approuve
Mathieu Garcia

LU ET APPROUVE
SIGNATURE DU PRÉSIDENT


Lu et approuve
Richard Huitelec